

**Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel d'Agglomération à Narbonne, sous la présidence de M. Jacques BASCOU**

**Séance publique du 21 janvier 2019 à 8h30**

Date de convocation : 15 janvier 2019

**Délibération**

**N°B2019\_08**

<b>Membres en exercice :</b>	<b>24</b>
<b>Votants :</b>	<b>21</b>
<b>Suffrages exprimés :</b>	<b>21</b>
Pour :	21
Contre :	0
Abstention :	0

**SECRETAIRE DE SEANCE : Jacques POCIELLO**

**PRESENTS :** Jacques BASCOU, Yves BASTIE, Marie BAT, Viviane DURAND, Alain FABRE, Guillaume HERAS, Aimé LAFFON, Serge LALLEMAND, Tristan LAMY, Henri MARTIN, Eric MELLET, Carmen MOUTOT, Marc ORTIZ, Jacques POCIELLO, Michel PY, Edouard ROCHER, Magali VERGNES

**PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE :** Roger BRUNEL, Isabelle HERPE

**EXCUSES :**

Michel JAMMES, Christian LAPALU

**EXCUSES EN COURS DE SEANCE :**

Roger BRUNEL (délibérations N°B2019\_29 et N°B2019\_30), Isabelle HERPE (délibérations N°B2019\_01 à N°B2019\_22)

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Jacques BLAYA, Didier CODORNIU, Gérard KERFYSER

**Nomenclature Etat : Finances locales - Subventions**

**OBJET : AGRICULTURE - VITICULTURE – Avenant à la convention avec l'Association du Marché Bio de Narbonne pour le projet « Relocaliser et permettre un nouvel essor grâce à une nouvelle offre prioritairement locale et diversifiée »**

Dans le cadre de son programme Grand Narbonne Agriculture, le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, souhaite soutenir l'émergence de projets agricoles collectifs, répondant à sa stratégie, par la mise en place d'appels à projets pluriannuels.

Le 15 juillet 2017, un appel à projets a été lancé couvrant la période 2017-2018 et ciblant trois thématiques prioritaires :

- La reconquête des friches agricoles et l'appui à l'installation de nouveaux agriculteurs,
- La préservation de la qualité de l'eau,
- Le développement des circuits courts et des circuits alimentaires de proximité.

Une enveloppe maximale budgétaire de 32 000€ est dédiée à cet appel à projet dans le cadre d'une Autorisation d'Engagement avec Crédits de Paiement. 13 projets ont été retenus.

## B2019\_08

Trois projets encore en cours ne sont pas terminés au 31 décembre 2018. L'autorisation d'engagement /crédits de paiements a été modifiée pour permettre la bonne fin de ces projets d'ici fin 2019.

Ainsi le projet de l'Association du Marché Bio de Narbonne pour la réalisation du projet « Relocaliser et permettre un nouvel essor grâce à une nouvelle offre prioritairement locale et diversifiée » a été retenu avec un montant de subvention de 3 530 €.

Ce projet n'étant pas terminé, il est proposé d'adopter un avenant à la convention d'attribution de subvention signée le 18 décembre 2017 pour modifier l'article 5 et proroger la durée de la convention au 31 décembre 2019.

**Vu** la délibération N°C2017-106 du Conseil Communautaire du Grand Narbonne du 4 juillet 2017, approuvant le programme Grand Narbonne Agriculture,

**Vu** la délibération N°C2017-107 du Conseil Communautaire du Grand Narbonne du 4 juillet 2017, approuvant le lancement de l'appel à projets 2017-2018 « Grand Narbonne Agriculture »,

**Vu** la délibération N°C2017-108 du Conseil Communautaire du Grand Narbonne du 4 juillet 2017, approuvant la création d'Autorisation d'Engagement / Crédits de Paiement « 2017-Appel à projets »,

**Vu** la délibération N°C2018\_225 du Conseil Communautaire du Grand Narbonne du 6 décembre 2018, approuvant la modification de l'Autorisation d'Engagement/Crédits de Paiement de l'Appel à projets Agriculture,

**Vu** en Commission 2 du 9 janvier 2019,

### **A l'unanimité, le Bureau décide :**

- D'adopter l'avenant à la convention d'attribution de subvention pour modifier l'article 5 et proroger la durée de la convention au 31 décembre 2019, tel que ci-annexé,
- De rappeler que les crédits correspondants sont prévus dans l'AE/CP « 2017 Appel à projets » modifiée lors du Conseil Communautaire du 6 décembre 2018,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment ledit avenant.

### Pièce jointe à la délibération :

Avenant à la convention d'attribution de subvention

**Délibération certifiée  
exécutoire compte  
tenu de sa  
transmission en  
Sous-Préfecture  
le : 24/1/2019  
et de sa publication  
le : 24/1/2019**

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,

**Le Président,**

**Jacques BASCOU**

